

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 14 septembre 2011, affiché le 20 septembre 2011. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 5 septembre 2011, sous la présidence de Madame Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Frédéric GAILLARD - Marie-Rose GRANDET - Hélène JACQUET - Georges MARTINET - Josy QUAGLIA - Thierry REBERE - Françoise ROY
Etaient excusés	Raymond MATHIEU a donné pouvoir à Jean-Claude GAILLARD Agnès PRUNIAUX a donné pouvoir à Alain BRITEL Jean-Louis PIVARD
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Christophe DAVID-HENRIET Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 18	Présents : 15 Votants : 17

Ouverture de la séance à 19 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2011 appelle une observation, à savoir :

- L'ordre du jour mentionnait dans son point 3 l'adhésion des communes d'Echallon et de Belleydoux à la Communauté de Communes d'Oyonnax. Or, il ne figure pas dans le compte rendu. Il s'agissait d'une simple information aux élus qui n'a entraîné ni débat ni délibération.

Suite à cette précision, le compte rendu du 11 juillet 2011 est adopté à 16 voix Pour et 1 Abstention.

Compte rendu de décisions

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre conformément à la délibération du conseil municipal n°54/2010 du 8 juin 2010, à savoir :

- Décision 2011-04 portant conclusion d'un contrat de maintenance avec la Société MICROBIB pour le logiciel de la bibliothèque. Le contrat dont le montant s'élève à 332 € pour l'année 2011 est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2011.
- Décision 2011-05 portant autorisation d'aménager un établissement recevant du public au titre de la construction et de l'habitation délivrée par le Maire au nom de l'Etat ; suite à la demande de la charcuterie LARCON.
- Décision 2011-06 portant conclusion d'un contrat de prestations de services avec la société Mille et un repas pour la livraison de repas en liaison froide pour les enfants du restaurant scolaire au tarif de 3,05 € HT soit 3,22 € TTC et les personnes âgées au tarif de 4,01 € HT soit 4,23 € TTC.

Etude d'une demande d'aménagement à la cité

Lors du Conseil Municipal du 24 février 2011, Jean-Claude GAILLARD exposait qu'une famille demeurant à la Cité souhaitait bénéficier d'un espace de vie un peu plus grand et occuper une partie de l'appartement mitoyen vacant. Il avait été demandé à Jean-Claude GAILLARD d'étudier les possibilités de partage du logement voisin. Il s'avère que les travaux sont très importants. Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de ne pas accéder à cette demande et **précise** qu'il en sera de même pour toute nouvelle demande.

Tarifs municipaux – restauration scolaire

Par délibération n°89/2010 du 9 décembre 2010, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2011. Pour la restauration scolaire, les tarifs sont les suivants :

- 3,20 € le repas pour enfants et adultes
- 2,00 € l'accueil périscolaire de midi

Le contrat avec la Société SHCB prenant fin au 31 août 2011, une nouvelle consultation a été lancée La Société Mille et Un repas a été retenue. Il s'avère que les tarifs pour les repas de la restauration scolaire s'élève à 3,22 € TTC. En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **fixe à l'unanimité** le prix du repas à 3,30 € pour les enfants et les adultes à compter du 1^{er} octobre 2011 et **précise** que le tarif concernant l'accueil périscolaire fera l'objet d'une révision lors de l'étude des tarifs municipaux pour 2012.

Transport scolaire des enfants d'Uffel et du Pont de Chancia

Madame le Maire rappelle que pour les deux dernières années, la Commune avait dû prendre en charge le transport scolaire des enfants d'Uffel et du Pont de Chancia qui utilisaient les bus du Conseil Général du Jura. Le coût de cette prestation s'est élevé à 5 685 € en 2010 pour 15 enfants, soit 40 € par enfant et par mois et 15 € la carte de 10 trajets pour une utilisation occasionnelle du bus. Par souci d'équité, elle propose aux élus de reconduire pour l'année scolaire 2011/2012 cette prise en charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** la reconduction de la prestation pour cette année scolaire.

Avenant n°1 au marché de voirie 2010

André PERRIN expose que les travaux de voirie effectués par la Société EUROVIA n'étant pas concluant, ladite société s'était engagée à reprendre les travaux route d'Emondeau. Il s'avère que le revêtement de la route telle que prévu dans le marché initial n'est pas satisfaisant et qu'à très court terme, il faudra le refaire. Après discussion, la Société EUROVIA propose un nouveau revêtement dont le coût est beaucoup plus élevé et s'engage à prendre à sa charge 50 % des frais occasionnés. En conséquence, il n'y a pas lieu de prévoir un avenant au marché de voirie pour 2010 mais une dépense supplémentaire pour l'exercice 2011 pour un montant de 15 208,34 € TTC. Les membres du Conseil Municipal émettent à l'unanimité un avis favorable sur le principe de prise en charge de ces travaux.

Fonds de concours pour la voirie communautaire rue de la Bienne

André PERRIN expose que le revêtement de l'entrée de la rue de la Bienne nécessite une nouvelle réfection. Il précise que ces travaux peuvent être financés à hauteur de 50 % de la part restant à la charge de la commune par la Communauté de Communes d'Oyonnax, dans le cadre du fonds de concours aux communes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le plan de financement qui présente une dépense à hauteur de 3 984 € HT et une participation de la CCO de 1 992 €.

Décision modificative n°3 – budget Commune

Jean-Claude GAILLARD présente la tableau des opérations d'investissement qui fait apparaître des dépenses supplémentaires non prévues au budget 2011 :

- Travaux électriques lors de la réfection de la classe de l'école maternelle
- Changement de cumulus à la restauration scolaire
- Travaux EDF lors de la séparation du bureau de poste
- Mobilier pour la salle de restauration
- Travaux de voirie cités précédemment, etc.

Le montant de ces travaux s'élèvent à 28 500 € qui peuvent être prélevés sur le compte « dépenses imprévues ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** les transferts des crédits précités.

Position sur les nouveaux horaires d'ouverture du bureau de poste proposés par la Poste

Madame le Maire rappelle que, lors d'une rencontre le 8 juillet 2011, Madame Sonia SAUSSARD, représentant la Poste d'Oyonnax et Monsieur Franck PELLETIER, directeur des ventes de la Poste ont présenté les nouveaux horaires du bureau de poste de Dortan qui pourraient être mis en place à compter du 31 octobre 2011.

La proposition faite est de baisser l'amplitude horaire d'ouverture de 27 h 30 à 20 h 15 au regard de l'activité du bureau de poste évaluée par la Poste elle-même.

La répartition des heures d'ouverture serait la suivante :

- Le lundi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30
- Le mardi, mercredi, vendredi et samedi : de 9 h à 12 h
- Le jeudi : de 9 h à 11 h 15

Considérant que :

- Contrairement au contrat de présence postale territoriale signé par l'Etat, l'Association des Maires de France et la Poste, les responsables départementaux de la Poste s'affranchissent de toute véritable concertation pour imposer aux Elus des modifications horaires, prenant en compte exclusivement leur analyse de l'activité postale, non vérifiable, sans se soucier des incidences de leur décision unilatérale sur le territoire et des intérêts économiques et sociaux.
- La plage horaire proposée, à savoir fermer le bureau de poste tous les après-midis (sauf le lundi) entraînera des problèmes d'organisation pour les entreprises, les particuliers et la municipalité elle-même.
- A la demande de la Poste, la municipalité a engagé des travaux pour un montant de 24 800 € TTC pour le réaménagement du bureau de poste en 2011.

Dans le constat de l'amenuisement des services rendus par la Poste à Dortan depuis plusieurs années, services que nos concitoyens sont en droit d'attendre et dans l'inquiétude de voir à terme une fermeture totale du bureau de poste de Dortan, commune de plus de 2 000 habitants et desservant les communes voisines de Chancia et Lavancia.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **refuse à l'unanimité** ces nouveaux horaires proposés par la Poste, **sollicite** une réelle concertation entre la Poste et la municipalité, afin de conserver les horaires et jours d'ouverture du bureau de poste, conformément à la convention signée entre l'Etat, l'Association des Maires de France et la Poste et **décide** de saisir les services de la Préfecture, les Parlementaires, les Syndicats de salariés, l'Association des Maires de l'Ain, l'Association des Maires Ruraux de l'Ain, la Commission Départementale de présence postale. Une copie de la délibération sera transmise aux maires de Lavancia et Chancia, aux représentants de la Poste.

Questions diverses

- 1) Le Conseil Municipal avait été appelé à donner un avis sur deux demandes de stockages de déchets inertes aux « lieu-dit » les Riettes et les Buges, dans le cadre des travaux de contournement de Dortan. Les élus avaient donné un avis défavorable ainsi que le Parc Naturel Régional du Haut Jura et le Conseil Général avait émis un avis réservé. La décision du Préfet en a été autrement, il a émis un avis favorable.
- 2) Station d'épuration : le démarrage des travaux est prévu début janvier 2012, l'option du jardin extérieur prévoyant un parcours pédagogique a été retenue. Les offres concernant les travaux du collecteur sont en cours d'études. La 1^{ère} réunion de préparation de chantier aura lieu le 21 septembre.
- 3) Le rattachement des communes d'Echallon et de Bellverdoux entraînera une baisse de la dotation de solidarité de la CCO pour Dortan et pour les autres communes adhérentes.
- 4) Une réunion sur le SCOT (schéma de cohérence territoriale) a eu lieu le 13 septembre 2011 afin de réactiver le syndicat intercommunal qui était en sommeil depuis plusieurs années.
- 5) Réseaux d'eau : Suite à la rupture d'une canalisation d'eau potable rue du Colonel Romans Petit due à un gros orage, André PERRIN informe les élus que des purges ont été pratiquées sur différents secteurs de la commune, c'est peut être pour cette raison que l'eau potable avait une couleur brunâtre.

La séance est levée à 21 h.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
Christophe DAVID-HENRIET

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.